

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS**

15, rue de Blossac
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05.49.60.79.19

Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

<https://poitiers.tribunal-administratif.fr>

2503850-2

Monsieur le Maire
COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Mairie
Rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Dossier n° : 2503850-2

(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur Christophe Sébastien Maurice LAMACHE c/
COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

NOTIFICATION DÉCISION DÉSIGNATION MÉDIATEUR

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une ordonnance rendue dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

Je vous rappelle qu'aux termes de l'article R.751-4-1 du code de justice administrative, la notification de la décision par le moyen de l'application Télérecours aux administrations de l'Etat, aux personnes morales de droit public et aux organismes de droit privé chargés de la gestion d'un service public qui y sont inscrits est réputée reçue à la date de première consultation de la décision, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation dans un délai de deux jours à compter de la date de mise à disposition de la décision dans l'application, à l'issue de ce délai.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,